

## QUANTUM GENOMICS

Société anonyme au capital de 6.672.897,64 euros

Siège social : 33, rue Marbeuf - 75008 Paris

487 996 647 R.C.S. Paris

### POUVOIR

Je soussigné(e) :

**Monsieur/Madame** \_\_\_\_\_, demeurant \_\_\_\_\_

OU

**Monsieur/Madame** \_\_\_\_\_, agissant en sa qualité de \_\_\_\_\_ de la société \_\_\_\_\_, société \_\_\_\_\_ au capital de \_\_\_\_\_ euros, dont le siège social est situé \_\_\_\_\_, immatriculée sous le numéro d'identification unique \_\_\_\_\_ R.C.S. \_\_\_\_\_,

Titulaire, à la date des présentes, de :

\_\_\_\_\_ actions inscrites en nominatif (pur ou administré), et/ou  
\_\_\_\_\_ actions au porteur (dans ce cas, merci d'accompagner le présent pouvoir d'une copie de l'attestation d'inscription en compte à émettre par l'intermédiaire financier habilité, et justifiant la détention de vos actions),

donne pouvoir spécial à : \_\_\_\_\_, demeurant \_\_\_\_\_

de me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire de la Société devant se tenir le 27 juin 2019 à 10 heures dans les locaux de l'AARPI Orsay Avocats Associés, situés au 36, avenue Hoche – 75008 Paris, et appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

#### De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Lecture des rapports complémentaires du Conseil d'Administration dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de commerce,
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce,
- Lecture des rapports spéciaux du Commissaire aux comptes dans le cadre des dispositions des articles L. 225-129-2 et R. 225-116 du Code de commerce,
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Quitus aux Administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Imputation du report à nouveau débiteur sur le poste « primes d'émission, de fusion, d'apport »,
- Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce,
- Non-renouvellement du mandat d'un Administrateur,
- Nomination de nouveaux Administrateurs,
- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux Administrateurs,
- Ratification du transfert du siège social,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société, en application des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce,

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- Lecture des rapports spéciaux du Commissaire aux comptes,
- Mise en harmonie des statuts avec les dispositions de la loi 2016-1691 du 9 décembre 2016 qui prévoient que le Conseil d'Administration est également compétent pour transférer le siège social de la Société sur tout le territoire français ; modification corrélative des articles 4 « *Siège social – Succursales* » et 16 « *Pouvoirs du Conseil d'Administration* » des statuts ;
- Mise en harmonie des statuts avec les dispositions de la loi 2016-1691 du 9 décembre 2016 qui prévoient que la nomination de Commissaires aux comptes suppléants n'est obligatoire que sous certaines conditions ; modification corrélative de l'article 19 « *Nomination des commissaires aux comptes – Incompatibilités* » des statuts ;
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour procéder à l'augmentation du capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription et offre au public de titres financiers,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social, par émission - avec maintien du droit préférentiel de souscription - d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social par émission - avec suppression du droit préférentiel de souscription - d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance par une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier auprès notamment d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes (opération stratégique),
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes (opération d'investissement),
- Délégation au Conseil d'Administration aux fins d'émettre 165.633 bons de souscriptions d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de bénéficiaires nommément désignées - Conditions et modalités de l'émission,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de plans d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux du groupe ou de certains d'entre eux,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration de réduire le capital par annulation des actions

rachetées,

- Pouvoirs pour les formalités,
- Questions diverses.

En conséquence assister à cette Assemblée et à toute autre Assemblée qui par suite de défaut de quorum serait ultérieurement convoquée avec le même ordre du jour, signer toutes feuilles de présence, prendre part à toutes délibérations et à tous votes sur les questions inscrites à l'ordre du jour et à celles soulevées par des incidents de séance, signer tous procès-verbaux et pièces et généralement faire le nécessaire.

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_ 2019

Signature précédée de la mention "*Bon pour pouvoir*".